

SIVVB



**Syndicat Intercommunal
du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2023

Le budget primitif 2022 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SiVVB) soumis au Comité Syndical du 4 avril 2021 a été voté par nature et par chapitre et adopté par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

Code SIREN	251 302 303
Année de Création	2005
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z – Administration publique générale
Nombre de commune	14
Population 2021	123 024
Contribution totale des membres 2022	70 065 €
Contribution par habitant 2022	0,57 €

Le budget primitif 2023 est conçu conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 26 janvier 2023, rééquilibré suite à l'édition du Compte de Gestion et la correction de plusieurs écritures au bilan à la demande du Comptable public.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 88 984,01 €

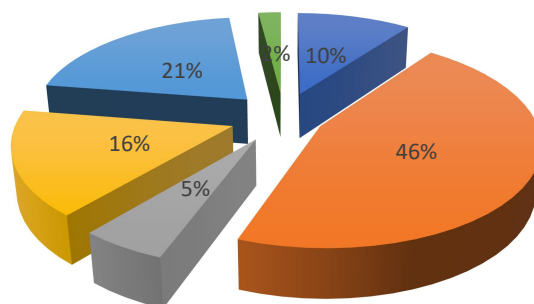
Cette baisse de 9 % du budget de fonctionnement est le résultat de la mise en place de plusieurs outils de maîtrises et contrôles des dépenses, afin de limiter le besoin d'augmentation des recettes.

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution %
011	Charges à caractère général	9 260,00 €	11 250,00 €	21 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 700,00 €	45 180,00 €	8 %
022	Dépenses imprévues	4 094,00 €	4 050,00 €	-1 %
023	Virement à la section d'investissement	14 989,90 €	6 647,25 €	-56 %
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00 €	19 200,00 €	2 %
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 824,76 €	2 656,76 €	46 %
67	Charges exceptionnelles	7 331,00 €	0,00 €	0 %
	Total – dépenses de fonctionnement	97 999,66 €	88 984,01 €	-9 %

Le chapitre 42, intègre cette année l'amortissement de l'achat de la moto électrique .

Dépenses de fonctionnement - BP 2022 :



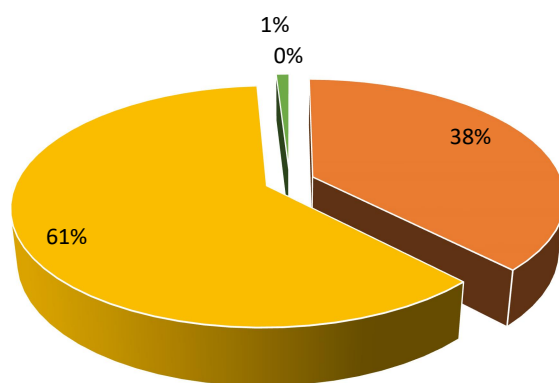
- Chapitre 011 - Charges à caractère général
- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues
- Chapitre 6811 - Dotations aux immo
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution %
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 317,66 €	13 598,01 €	-39 %
74	Dotations, subventions, participations	67 335,00 €	70 065,00 €	4 %
77	Produits exceptionnels	1 016,00 €	5 316,00 €	423 %
	Total – recettes de fonctionnement	90 668,66 €	88 979,01 €	-2 %

La variation de la recettes au compte 77 tient compte de la reprise de créance de Terre de Provence par les communes membres du SiVVB.

Recettes de fonctionnement - BP 2022 :



- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

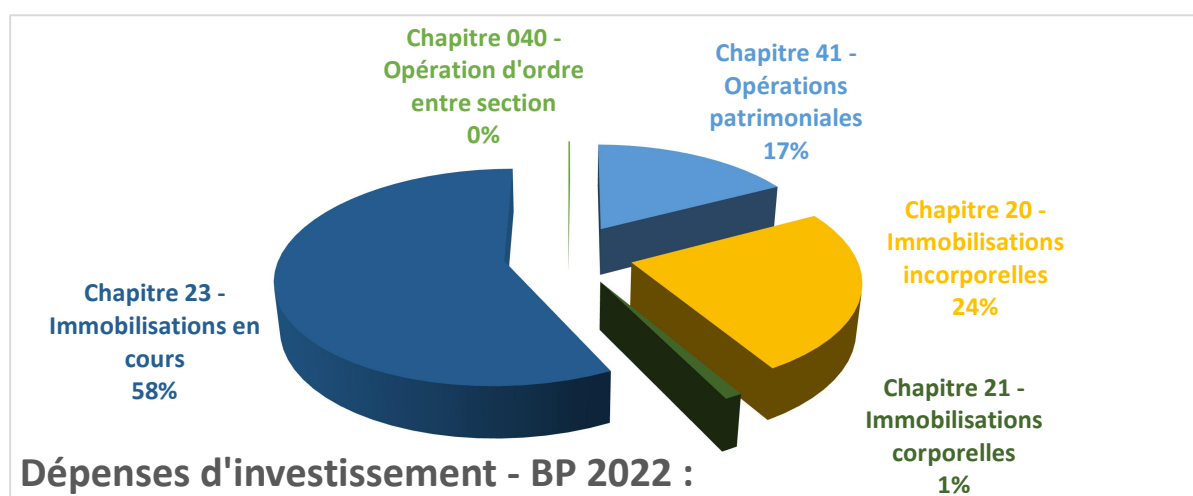
Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 766 659,24 € et marque une volonté de relance des grands projets de travaux sur le bassin versant du Vigueirat et de la vallée des Baux.

Les dépenses d'investissement

L'objectif pour 2022 sera de :

- Finir la phase étude sur l'opération « Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)
- Engager la phase travaux sur l'opération « Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud ») sur un nouveau crédit de subvention (première tranche à 50,000 €)
- Finir la phase études sur la Bagnolette à Tarascon engagée à 30 % et engager la phase travaux première tranche suivant le crédit d'engagement accordé par la ville de Tarascon (350,000 €)
- Poursuivre la phase étude hydraulique sur le réal de Chateaufrenard (40,000 €),
- Finaliser le Schéma directeur sur la vallée des Baux (150,000 €)
- Engager la phase étude sur un projet de travaux à Eyragues (10,000 €)

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution %
020	Dépenses d'investissement imprévues	4 500,00 €	2 500,00 €	-44 %
040	Opérations d'ordre entre section	1 016,00 €	5 316,00 €	423 %
41	Opérations patrimoniales	128 171,70 €	110 000,00 €	-14 %
20	Immobilisations incorporelles	181 976,50 €	218 189,44 €	20 %
21	Immobilisations corporelles	8 000,00 €	1 500,00 €	-81 %
23	Immobilisations en cours	429 153,80 €	429 153,80 €	0 %
	Total – dépenses d'investissement	752 818,00 €	766 659,24 €	2 %

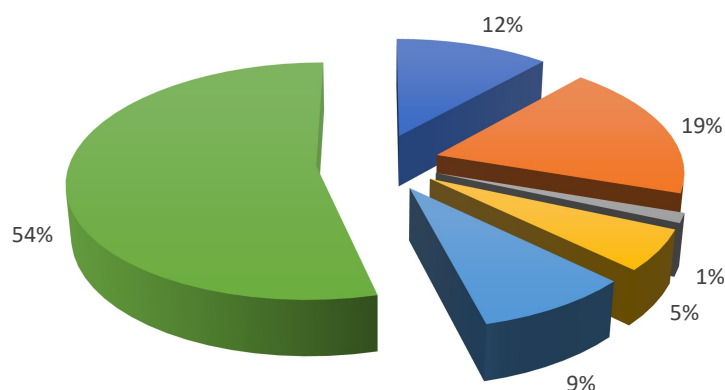


Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée, pour une grande part, les subventions (Région, Département, Communes). La variation des recettes d'investissement est donc directement liée au prévisionnel de travaux.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 328,30 €	68 592,15 €	112 %
021	Virement de la section de fonctionnement	14 989,90 €	6 647,25 €	-56 %
040	Ordre de transfert entre section	1 824,76 €	2 656,76 €	46 %
041	Opérations patrimoniales	128 171,70 €	110 000,00 €	-14 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 672,19 €	10 301,90 €	-77 %
13	Subventions d'investissement	529 831,15 €	568 461,18 €	7 %
	Total – dépenses d'investissement	752 818,00 €	766 659,24 €	2 %

Recettes d'investissement - BP 2022 :



- Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
- Chapitre 10 - Dotations au investissements

Fait à Mas Blanc des Alpilles, le 03/04/2022.

Le Président,
Laurent GESLIN

